



Suivre la Route

Bulletin d'adhésion 2021 et de Don

<http://www.deransart.fr/SLR/indexSLR.html>

Notre association a pour objectif d'assurer un accès à la montagne ou à la mer au moindre coût dans un esprit participatif et non lucratif. Nous joignons à ce bulletin un extrait du règlement intérieur précisant l'action de l'association et les responsabilités des adhérents. L'adhésion suppose l'acceptation des statuts et règlement intérieur accessibles aux adhérent.e.s sur le site de l'association SLR.

Tout **séjournant** à Osse ou Sanary **majeur** doit être **adhérent** à l'association SLR.

L'adhésion ne concerne que l'année civile du 1^{er} de l'an au 31 décembre de l'année en cours, quelle que soit la date d'adhésion. Toute adhésion donne droit à une nuitée gratuite à Osse et peut être réglée avec les nuitées lors d'un séjour, ou constitue une avance sur un séjour éventuel à Sanary. Il est bien sûr aussi possible de faire une cotisation exceptionnelle ou un don pour aider à améliorer les conditions de séjours.

L'adhésion donne droit à recevoir le bulletin « Suivre la Route », de participer aux assemblées générales et de contribuer ainsi à la meilleure gestion des lieux de séjour et leur animation. Adhérer chaque année permet aux séjournant.e.s de rester en relation.

Merci de remplir ce bulletin en utilisant des majuscules d'imprimerie

NOM (ou Raison sociale) :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Cochez le mode de règlement

par chèque: à l'ordre de « Association SLR » à adresser à Pierre Deransart, 6 rue de la Citadelle, Bat B, Apt 89, 94230 Cachan (montant à déduire du prochain règlement de séjour)

par virement bancaire à La Banque Postale de Bordeaux, Intitulé : SUIVRE LA ROUTE,
IBAN : FR36 2004 1010 0121 7851 3T02 238 - BIC: PSSTFRPPBOR

par règlement avec les nuitées lors de mon prochain séjour à Osse ou **inclus dans les arrhes** pour mon prochain séjour à Sanary (attention : pas de réservation pour l'été avant le 1^{er} avril)

Cochez la contribution

Cotisation : 10 € **Cotisation exceptionnelle : 150 €** **Don :**€

Fait à :

le :

Signature de l'adhérent.e:

Retourner ce bulletin complété éventuellement accompagné d'un chèque à : **Association Suivre la Route – 6 rue de la Citadelle, Bat B, Apt 89, 94230 Cachan**

Ou bien **scannez-le** signé et envoyez le à Pierre@deransart.fr (secrétariat de l'association SLR)